

OLIVIER
SPITHAKIS

TOUT
sur la
MNERF

EDITIONS
1

Tout sur la MNEF

DL- 15.05.2000 . 20626

025453930

33

Olivier Spithakis

Tout sur la MNEF

EDITIONS

02
2000 -100592

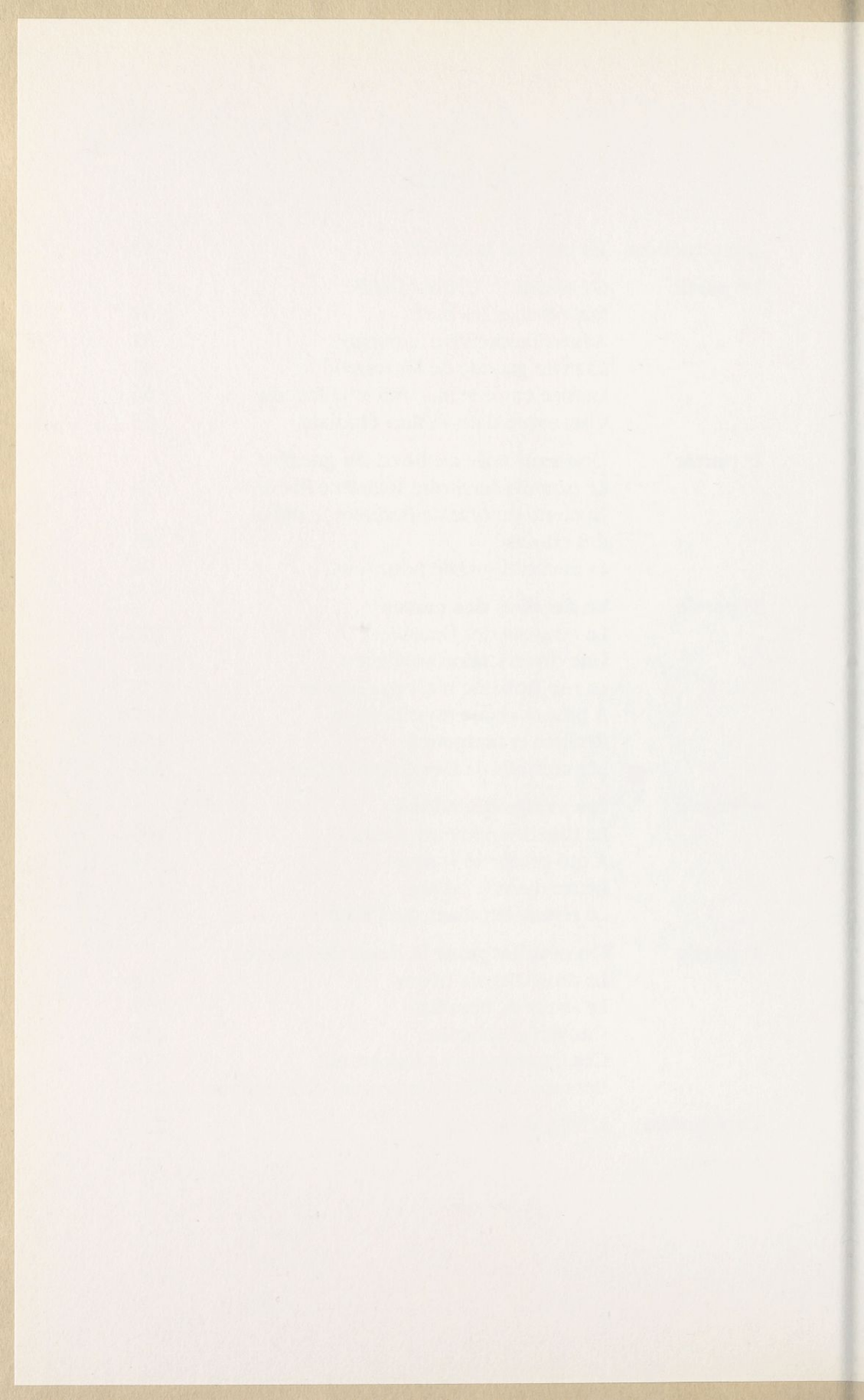
© Edition°1, Paris, 2000



Sommaire

Introduction	Ils ont tué la MNEF	13
1^{re} partie	Génération UNEF-MNEF	
	Mai 68 chez les curés	22
	A bas Franco! Vive le porno!	31
	La main gauche de Mitterrand	47
	La rose entre le marteau et la faucille	56
	Chronique d'un «Yalta» étudiant	63
2^e partie	Une mutuelle au bord du gouffre	
	Le premier territoire socialiste libéré	74
	La chute du mur de Berlin et le début des ennuis	85
	La Sécurité sociale pour tous	96
3^e partie	Le dessous des cartes	
	Le tonneau des Danaïdes?	106
	Une diversication «obligée»	117
	La rue Tiphaine n'est pas Taiwan	138
	A propos d'une mystification	147
	Réalités et fantasmes	154
	Les conseils de Dominique Strauss-Kahn	164
4^e partie	Les vraies questions	
	Le rôle des pouvoirs publics	169
	A qui profite le «crime»?	174
	Lettre ouverte au juge	190
	Le régime étudiant, quel avenir?	193
5^e partie	Un combat pour le droit des jeunes	
	Le droit d'avoir 18 ans	204
	Le statut de l'étudiant	207
	Citoyen et solidaire	216
	Ces étudiants qui administrent	235
	Les moyens du redressement économique	242
Conclusion	L'ENA de la rue	253
Annexes		256





Ce livre est dédié à Véronique, à mes enfants, Céline et Thibault,
à ma famille et mes amis, les vrais!, qui me soutiennent encore aujourd'hui,
à celles et ceux qui ont contribué à améliorer
les conditions de vie des jeunes et qui ont assuré le redressement
et le fonctionnement de la MNEF, ces dernières années.

*Ils commencent ici par faire pendre un homme
puis ils lui font son procès.*

JEAN DE LA FONTAINE

1. The first part of the document is a letter from the author to the editor, dated 10/10/1910. The letter discusses the author's interest in the subject of the journal and the possibility of publishing a paper on the topic. The author mentions that he has been working on the subject for some time and has gathered a considerable amount of material. He expresses his hope that the editor will find the paper of interest and will accept it for publication. The letter is signed by the author's name and includes the address where the paper can be sent.

2. The second part of the document is a list of references. The references are arranged in alphabetical order and include the names of the authors, the titles of the works, and the publishers. The references are as follows:

Introduction

Ils ont tué la MNEF

Depuis près d'un an, en dépit des calomnies, des rumeurs et des attaques dont j'ai été l'objet, je me suis tu, sur les accusations portées contre la MNEF et moi-même, par respect pour le travail de l'institution judiciaire et du secret de l'instruction.

Evoquer ce dernier peut paraître vain, quand, jour après jour, la presse dans son ensemble propose le récit détaillé jusque dans l'anecdote de l'audition de tel ou tel témoin, parfois même avant qu'il ne soit entendu par la justice, lorsque le calendrier judiciaire est exposé à l'avance, lorsque s'opèrent de véritables tentatives de manipulations avec plan média et fausses annonces à la clef. On est certes forcé de constater non seulement une perte du sens de la notion de droit de la défense, mais également une atteinte au bon déroulement de l'instruction.

Par le passé, je me suis contenté de répondre aux enquêtes administratives successives et de rappeler le rôle au service des étudiants de la MNEF et plus généralement à celui de la Sécurité sociale étudiante dans la vie de notre pays.

Aujourd'hui, je me suis décidé à écrire ce livre parce que les limites de la décence et du respect du droit ont été franchies, mais surtout parce qu'il est impensable de rester inerte alors que les centaines d'élus étudiants qui ont fait la mutuelle, et les salariés de celle-ci sont maltraités, outragés, pris en otages, mis en danger et, qu'au-delà de mes proches ou de moi-même, c'est l'avenir de la mutualité étudiante qui est en cause. Après Mai 68, qui en fut la première, voici la deuxième mort du syndicalisme étudiant.

Ancien dirigeant de la mutuelle, j'ai apprécié le dévouement de ses salariés, leurs efforts consentis depuis des années pour assurer la pérennité de la MNEF, le service aux étudiants et le redressement économique de l'entreprise. Or, depuis des mois, ces salariés sont présentés comme des agents complices ou imbéciles d'une gestion délétère. Ils sont sans cesse interpellés, audités, confrontés par les différents corps de contrôle administratif, qui n'ont ces dernières années jamais formulé de reproches - au contraire - et qui se précipitent à présent pour porter leurs pierres à cette lapidation générale.

Puis, l'enquête policière a pris le relais dans des conditions suffisamment traumatisantes pour entraîner des arrêts de travail et conduire à la dépression des personnes sur lesquelles aucune charge n'a jamais reposé. Sans parler des intimidations et des menaces voilées qui ont porté atteinte bien sûr à l'entreprise mais surtout à ses employés. Plus on est faible, isolé, plus on est soumis à ces vexations.

C'est également pour l'ensemble des salariés de la MNEF, simples citoyens et anciens collaborateurs, que je me suis décidé à écrire.

A travers ces femmes et ces hommes, c'est le régime social étudiant que l'on visait, et par conséquent moi-même qui en

fut le principal défenseur durant quinze années. Mais si l'on avait des choses à me demander, pourquoi avoir attendu quatorze mois avant de m'interroger? J'ai toujours assumé mes responsabilités et j'ai l'intention de continuer à le faire.

J'entends donc présenter ici simplement les faits et apporter des réponses aux accusations, toujours changeantes et non prouvées, portées contre la MNEF ou contre sa gestion.

Par la grâce des commentaires venant de «sources proches de l'enquête», on a tout entendu, tout dit. Chacun avait son éclairage à apporter. Le cours des recherches pouvait bien souffrir d'approximations et d'amalgames en tout genre, qu'importe, la «vérité» était à ce prix. C'est ainsi que la MNEF est devenue la cible de censeurs autoproclamés en charge de la salubrité publique. L'acharnement médiatique dont a souffert la mutuelle étudiante a des résonances terribles si l'on veut bien se pencher sur l'histoire de notre pays. Un vent purificateur de sinistre mémoire devait balayer en d'autres temps la «gueuse», cette République honnie car propice aux affairistes.

Or, malgré tous les sous-entendus, les spéculations, les accusations à peine voilées, les recherches intempestives, chacun a pu le constater, il n'existe pas l'ombre d'une confirmation factuelle d'un financement d'un parti politique. N'en déplaise aux enquêteurs du dimanche.

Pas plus qu'un certain nombre de racontars ne se trouve démontré. Ni la MNEF ni moi-même n'avons possédé de bateau. Le fait que j'en loue un, et que j'accepte de faire transférer par l'un de mes comptes une partie des fonds nécessaires à son acquisition, a suffi néanmoins à me mettre en cause par procuration et par fantasme. Au sujet de l'escroquerie sur l'imprimerie Efic, il est désormais avéré, selon les

propos des protagonistes, que je n'en ai été ni l'auteur ni le bénéficiaire et les sommes en cause sont d'évidence bien moins importantes que celles annoncées. Quant aux emplois fictifs, ils n'ont jamais existé à la MNEF, au-delà de la mise à disposition de permanents, comme dans n'importe quelle grande entreprise, à des institutions auxquelles la République et la démocratie n'ont jamais donné, dans ce pays, les moyens de leurs ambitions citoyennes.

De même, nul ne peut me faire grief d'avoir privilégié dans mon recrutement des personnes que je connaissais, qui avaient une expérience spécifique de la jeunesse et qui, par-dessus tout, effectuaient les tâches précises qu'on leur avait confiées.

On a également critiqué les liens entre, d'une part, la MNEF et, d'autre part, l'UNEF-ID et SOS-Racisme, qui ont toujours été publics et reconnus. C'est simplement méconnaître la vocation de la mutuelle et sa place dans le mouvement social, que de s'en étonner.

Les élus étudiants de la mutuelle ont toujours considéré que la lutte contre la montée des extrémismes faisait partie du « bien-être moral » des étudiants, inscrit dans l'objet social de la MNEF.

En ce qui concerne le deuxième volet de « l'affaire » : les fautes de gestion susceptibles de constituer les délits qui me sont reprochés, qu'en est-il réellement ?

Tout d'abord, je précise - et le tribunal de grande instance de Paris l'a confirmé - que le statut juridique de la MNEF est celui d'un organisme de droit privé régi par le code de la mutualité. La mutuelle n'est pas une administration publique ni même une caisse de sécurité sociale. Aussi étonnant que cela puisse paraître ; et cela vaut pour la MNEF comme pour

toutes les autres mutuelles gérant un régime de sécurité sociale. En conséquence, qu'il s'agisse de la passation de marchés, du droit du travail ou de la stratégie de l'entreprise - parce qu'une mutuelle est aussi une entreprise -, c'est aux règles régissant l'entreprise de droit privé qu'il faut se référer. Est-ce à dire que la gestion de la MNEF, sous ma direction, est irréprochable ou que moi-même, ayant pris de la distance, j'estime n'avoir aucun regret? Non.

Occuper d'importantes responsabilités dans une entreprise implique des choix quotidiens aux conséquences multiples. Elles peuvent mener à la prospérité d'une structure ou à sa perte. Les dirigeants n'ont pas le droit à l'erreur. Toute décision, même rapide, doit être mûrement réfléchie afin d'assurer le meilleur développement de la structure et, au-delà, réaffirmer la vocation première de l'entreprise.

On a beaucoup parlé de la politique de diversification de la MNEF et de ses filiales. Les commentateurs prétendaient découvrir des pratiques consistant à créer et à filialiser certaines activités commerciales. Mais elles sont banales dans le monde de l'entreprise, dont fait partie celui des sociétés mutualistes. Nul n'est censé ignorer la loi, et encore moins celle du marché! C'est elle aussi, largement aidée par le désengagement de l'Etat, qui nous a poussé, au-delà de notre action dans le domaine de la santé, à investir par exemple dans le logement ou la restauration pour les étudiants. Si, avec le recul, je comprends parfaitement que l'on puisse s'en étonner, du fait que la MNEF bénéficiait des remises de gestion de la Sécurité sociale, j'ai été stupéfait que certains hauts fonctionnaires aient pu feindre de le découvrir pour mieux le critiquer. C'est la loi qui a rendu cela possible. Cela ne veut pas dire forcément que le législateur a toujours raison.

Le vrai reproche que je peux me faire est de ne pas être parti plus tôt de la MNEF. En juillet 1998 quand j'ai annoncé mon départ, on ne m'a pas entendu. Chacun y voyait la confirmation des critiques qui m'étaient faites. Or, d'abord j'estimais que ma présence à la direction générale de la MNEF gênait le renouvellement nécessaire de l'institution, raison pour laquelle j'avais commencé à former un successeur. Ensuite, depuis un certain temps, la lassitude me gagnait. J'aspirais à me rapprocher de ma famille dans le sud de la France, à en finir avec les réunions qui se succédaient les unes aux autres, avec les semaines de soixante-dix heures.

J'appartiens à une génération qui a restructuré le milieu étudiant en refondant l'UNEF. Nous avons permis non seulement à la MNEF de survivre alors que sa mort était programmée dès la fin des années 70, mais également de développer un véritable mouvement social au service des étudiants en relation avec les pouvoirs publics.

La pérennité de la MNEF ainsi assurée, il m'aura manqué le temps de préparer une transition avec toutes les organisations étudiantes afin que la mutuelle devienne une fois pour toutes la maison commune de tous les étudiants, malgré leurs divisions ou leurs sensibilités.

De premier défenseur du régime étudiant de Sécurité sociale, je suis devenu la première cible de ses fossoyeurs. C'est pourquoi aujourd'hui je ne peux m'interdire de dénoncer ceux qui n'ont cessé de vouloir la fin du régime de Sécurité sociale des étudiants et de poser la question : à qui profite le « crime » ? Dès le début de cette « affaire », nous avons soupçonné, puis dénoncé la motivation des attaques portées contre la gestion de la MNEF : la volonté de mettre en cause la mutualité et la Sécurité sociale étudiantes, et cela afin - le doute n'est plus

possible - de s'approprier le marché des jeunes. Cette stratégie a été largement inspirée par le président de la Mutualité française, Jean-Pierre Davant. Dès que « l'affaire » a éclaté, il a trouvé des alliés objectifs dans l'entourage de la ministre des Affaires sociales, Martine Aubry, bien qu'elle s'en soit toujours défendue.

La diminution drastique des remises de gestion qui sont allouées à la mutuelle chaque année par la Caisse nationale d'assurance maladie le démontre. Cette mesure radicale est à terme lourde de conséquences pour la MNEF, mais aussi pour toutes les mutuelles étudiantes. Elle risque de provoquer une asphyxie financière aux effets catastrophiques pour la santé des étudiants.

D'autres forces se sont attachées depuis longtemps à affaiblir la MNEF et, au-delà, la Sécurité sociale étudiante. De multiples attaques diffamatoires ont cherché à fragiliser son activité quotidienne, notamment à l'occasion des campagnes d'adhésion. A chaque fois, des recours ont été engagés avec succès. Cette volonté de nuire est inspirée par certains milieux de la haute administration qui s'attachent avec constance à faire disparaître le régime étudiant de sécurité sociale. Ce sont les mêmes qui n'ont jamais accepté la mutualité et l'autonomie du mouvement social étudiant et qui se sont battus contre la majorité sociale étudiante à dix-huit ans. Les mêmes qui entretiennent la confusion, qui « contrôlent » alors que le jour d'avant ils « exercent la tutelle », qui se font « juges » et le lendemain « gèrent ». Ces rôles successifs sont non seulement malsains, mais ils constituent de plus l'une des causes de cette affaire.

La mutualité étudiante est aujourd'hui en grand danger, mais c'est la disparition de toute gestion mutualiste de la Sécurité

sociale qui est engagée par ces mêmes technocrates. Personne ne dit rien. La « pression » médiatique exercée sur cette affaire en paralyse beaucoup et notamment un certain nombre de dirigeants politiques ou sociaux qui s'interdisent de s'exprimer publiquement. Ce n'est pas mon cas. Et je compte bien faire entendre la vérité.

Première partie

Génération UNEF-MNEF

Mai 68 chez les curés

Je suis né à Marseille officiellement le 27 janvier 1956. En fait, ma naissance a lieu deux jours auparavant, le 25. Tout le monde est tellement joyeux à la maison, qu'on en oublie de me déclarer à temps à l'état civil. Résultat : je possède de faux papiers. « Sa première manœuvre ! », ricanent les mauvaises langues. Un « délit » né dans une époque d'insouciance. Je garde un souvenir attendri de mes dix premières années. Marseille, son Vieux-Port, le dédale de ruelles et de petites cours, les marchés aux senteurs multiples et délicieuses, les terrasses de cafés noyées sous le soleil et emplies d'une population bigarrée... sont autant d'images d'émerveillement et de bien-être.

La cité phocéenne représente alors un formidable creuset et une véritable école de la tolérance, où nul ne se soucie de l'origine des môtmes, qu'elle soit italienne, espagnole ou nord-africaine.

Joyeuse et paisible pré-adolescence, ponctuée d'éclats de rire, avec des amis que je conserve encore aujourd'hui. Ce qui me sera reproché par la suite. Mais l'amitié est l'une de mes valeurs cardinales. Je dirais même qu'à mes yeux, c'est une inestimable richesse nettement plus importante que celle de comptes en banque bien garnis. Et si d'aventure, on continue à s'acharner à me perdre, à me ruiner même, l'amitié de mes proches me restera acquise. Je serai donc riche !

Dans la mémoire collective familiale on remonte, du côté de mon père, jusqu'à mon arrière-arrière-grand-père crétois, qui appartenait à une vieille famille d'avocats. Il siégeait en tant

que juge dans l'Aréopage royal d'Athènes^[1]. Cet aréopagiste, considéré comme le chef du clan familial, a eu trois fils, mes arrière-grands-oncles et mon arrière-grand-père. L'aîné est devenu célèbre pour son équité au cours de son mandat de juge plénipotentiaire du corps expéditionnaire grec, durant la guerre gréco-turque.

Le deuxième, grand admirateur de la France, amateur de femmes et de chevaux, président de la Commission hellénique à la SDN^[2] à Genève, mis en résidence surveillée par les Allemands durant la Deuxième Guerre mondiale pour sa francophilie, devait mourir ruiné à Paris.

Alors que mes deux arrière-grands-oncles étaient devenus célèbres à des titres divers, mon arrière-grand-père avait été rejeté très jeune hors du clan familial, par son père, pour l'avoir quitté en enlevant, à cheval, la plus belle de ses servantes. Réfugié à Smyrne^[3], cavalier et dresseur de chevaux renommé dans toute l'Anatolie, il a fait sa fortune en fournissant en nobles montures les armées alliées.

Ses trois enfants ont eu des destins différents. Mes grands-oncles entrent en politique, l'un chez les «trotsko»^[4], l'autre au Komintern. J'avoue un faible pour ce dernier, Stephos. Communiste convaincu, il gravit rapidement les échelons de l'appareil et devient un agent actif de la III^e Internationale^[5]. Voyageant à travers l'Europe pour prêcher la foi de Marx et d'Engels, il n'hésite pas, selon son propre témoignage, à

[1] Assemblée de juges, de savants et d'hommes de lettres qui conseillait le roi.

[2] Société des nations, organisme créé en 1920, à la suite du traité de Versailles, et remplacé en 1946 par l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

[3] De nos jours, Izmir.

[4] Diminutif donné aux partisans de l'ex-leader de la Révolution russe Léon Davidovitch Trotski.

[5] Créée en 1919 par Lénine et dissoute en 1943 par Staline.

poser des bombes afin de mieux la faire entendre. Inévitablement, il est envoyé en Grèce où la répression anticomuniste est féroce. Il y demeure le reste de sa vie, dont une bonne partie, trente-cinq ans au total, derrière les barbelés des camps d'internement pour menées subversives.

Je fais la connaissance de Stephos lors de fréquents voyages familiaux en Grèce. Un drôle de bonhomme de soixante-quinze ans devenu sur le tard une sorte de hippie. Il fait de moi, malgré ou à cause de notre importante différence d'âge, le dépositaire de sa mémoire. J'en suis ravi. Son épopée me passionne. Cela tombe bien. Il est intarissable sur ses activités de partisan.

Dans le flot de ses histoires, l'une me marque par son caractère éminemment romantique. Stephos est alors dans la force de l'âge. Un grand avenir lui est promis si les communistes arrivent au pouvoir. Il reçoit l'ordre de couler les bâtiments de la flotte grecque. Simple routine pour ce militant aguerrri, mais qui le place devant un dilemme cher au cœur des anciens grecs. S'il réalise sa mission, il risque de tuer un grand nombre de marins et en particulier le commandant d'un des navires, frère de la femme qu'il aime. Il refuse d'obtempérer. Une attitude peu orthodoxe pour un Grec adepte d'une « chapelle » ignorant la charité chrétienne. Banni, illico, du Komintern^[6], il reprend sa liberté sans renier ses idées.

C'est bien plus tard, à soixante-dix-sept ans et après avoir eu maille à partir avec le régime des Colonels^[7], qu'il se décide à prendre du bon temps et à faire un tour d'Europe. L'idée d'accueillir à Marseille cet homme, pour qui j'éprouve un

[6] III^e Internationale

[7] Terme qui désigne la junte militaire arrivée au pouvoir par un coup d'Etat en 1967.

mélange d'admiration et d'amitié, m'enthousiasme. Hélas, Stephos est gravement blessé dans un accident de voiture non loin de Milan sur la route menant en France. Il trouve la force de m'appeler au téléphone de l'hôpital. «Olivier, viens me chercher. Cet endroit me rappelle trop les camps d'internement.» Mon sang ne fait qu'un tour. Aidé par des amis de mon père, je me déguise en infirmier et, en compagnie de celle qui deviendra ma première épouse, je prends le volant d'une ambulance. Direction Milan, que je rejoins en quatre heures à grand renfort de sirène et de gyrophare. Mon objectif : rapatrier mon oncle par tous les moyens. Quitte à le «kidnapper». J'avise une infirmière revêche et lui demande où je peux trouver Stephos. Elle me dévisage sans mot dire et sort une fiche barrée d'une grande croix noire. Trop tard. Cette croix reste gravée à tout jamais dans ma mémoire.

Mon grand-père occupe également une place importante dans mon panthéon personnel. Comme son père avant lui, il choisit de consacrer son énergie au service de sa famille. Les petits ou grands boulots à son actif ne se comptent plus. Touche-à-tout, il lance même une marque de vélo, avant de se consacrer au commerce des lapins. Mon père s'en souvient encore. Le lapin devient le repas obligé de la famille pendant les deux ans qui suivent la faillite de l'entreprise. De mon grand-père, je possède indéniablement le goût d'entreprendre et un grain d'originalité. Ma grand-mère, Lyonnaise, effacée dans l'ombre de son mari, était très fière de son père, Benoît Permezal, socialiste du «temps des cerises et du merle moqueur», qui toute sa vie a combattu pour l'honnêteté et pour la dignité du monde ouvrier.

Ma mère a été marquée par l'intégrité de son grand-père, très vieille France, qui a veillé amoureusement sur sa première

enfance. Cet inspecteur des chemins de fer n'acceptait aucun cadeau des fournisseurs et les renvoyait avec une lettre de remerciement. Pleine de fierté, de dignité et de pudeur, pendant longtemps ma mère ne révèle à personne qu'elle appartient, par son père, à une famille de noblesse papale. En effet, un pape avait anobli le capitaine Poli, chef de la garde du duc de Savoie, pour lui avoir sauvé la vie en tuant son agresseur et, avec l'accord du duc, il l'avait ramené au Vatican.

Mon grand-père Ange Poli devait être aussi courageux que son aïeul, puisqu'il regardait de la terrasse d'un café, sans peur et avec une certaine délectation, le résultat d'une de ses actions, l'embrasement et l'éclatement d'un dépôt de munitions de l'armée allemande, au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Une anecdote caractérise typiquement le comportement de ma mère. Il y a quelques années, alors que mes parents se reposent dans leur propriété du Castellet, un bulldozer tente d'élargir de force une route traversant leur jardin. Le conducteur s'est vu refuser notre expropriation de la parcelle en question et s'entête à vouloir construire une voie de quatre mètres qui permettrait de rejoindre un camping adjacent à notre terrain. N'en pouvant plus devant cette intrusion intempestive, mon père pique une colère homérique - l'une des trois ou quatre dont j'ai été le témoin en quarante ans - et s'en va chercher son fusil en hurlant : « Je vais le tuer ! » Ma mère s'approche alors calmement de lui et dit : « Chéri, tu ne peux pas le faire maintenant. Tu dois d'abord raccompagner la bonne au car de Marseille. »

Il ne faut pas croire que mon père soit un homme à prendre à la légère. Trop jeune durant les premières années de guerre,

il s'était concentré sur ses études jusqu'au début de ses grandes vacances lyonnaises, où il a vu sur une place, voisine de la gare de Perrache, cinquante corps de fusillés, couverts de mouches. Sa décision était prise. Après de multiples péripéties, il s'était retrouvé à Londres dans un « commando spécial » entraîné à être parachuté dans les régions de France non encore libérées ou en territoire allemand. Ces missions étaient si secrètes que mon père attendra plus de trente ans avant d'en parler, comme il s'y était engagé. Cela au grand dam de ma mère qui, à la table familiale, s'était écriée en l'apprenant : « Si tu m'as caché ça si longtemps, que d'autres choses m'as-tu dissimulées ? »

Ces exemples familiaux m'ont toujours incité à placer la dignité de la personne humaine au centre de mes préoccupations et à ne jamais transiger sur le respect de ce principe. A la Libération, mon père est tenté par la politique. Il milite quelque temps dans les Jeunesses communistes, avant de se rapprocher de la mouvance socialiste. Il devient même, dans les années 50, le médecin traitant de certains membres de la nouvelle élite qu'on désigne amicalement sous le sobriquet de « barons du socialisme phocéén », notamment de Charles-Emile Loo, surnommé « Milou », d'Irma Rappuzzi, femme cultivée aux convictions fermement ancrées à gauche et d'Antoine Andrieux, qui regarda plus tard avec bienveillance mon entrée dans le monde militant.

C'est Irma qui insiste auprès de mon père pour qu'il entre en politique. Les conseils d'amis sûrs et de grande expérience l'empêchent de se lancer dans la mêlée, d'autant plus qu'Antoine, devenu son ami, l'assure qu'un médecin ayant, comme lui, la vocation, est bien plus utile à la société qu'un homme politique.

Les moyens du redressement économique

La nécessité du redressement économique a exigé d'instaurer une certaine stabilité au sein de la MNEF. Car il n'y a pas de redressement économique sans stabilité. Cette stabilité passe par un appareil administratif fort, à côté des élus étudiants. Elle a même été l'une des conditions du plan de redressement signé avec les ministères de tutelle. Et si l'on critique l'importance prise dans la gestion par le directeur général et les cadres administratifs, on ne peut s'étonner que la MNEF ait le sentiment aujourd'hui qu'on lui reproche tout ce qu'on lui a demandé de faire durant dix ans.

Le plan de redressement de la MNEF a eu des effets incontestables et incontestés.

La Cour des comptes note dans son rapport de 1998 que « la séparation des fonctions entre direction générale et présidence a eu des effets positifs sur la gestion de la mutuelle. » De même que les effets positifs de cette séparation des fonctions sont notés par tous les rapports de l'Inspection générale des affaires sociales successifs.

Le redressement n'a été rendu possible que par la stabilité. Le problème qu'avait la MNEF auparavant était que chaque bureau étudiant voulait imprimer sa marque avec toute la générosité que peuvent avoir les élus étudiants et donc, avancer à coup d'avantages sociaux pour les salariés, avec une lisibilité à long terme en matière stratégique qui n'était pas véritablement existante.

L'Association des amis de la MNEF

Cette stabilité, voulue par les tutelles, explique, par exemple, le rôle de l'Association des amis de la MNEF.

L'association a toujours eu un rôle statutaire approuvé par les instances. En fait, il s'est agi de mettre les étudiants - majoritaires au sein du conseil d'administration de la MNEF - en contact avec un certain nombre de personnalités qualifiées susceptibles de les aider à réfléchir sur les décisions à prendre.

Par ailleurs, là aussi c'est le législateur qui a un jour voulu qu'il puisse y avoir dans la modification de la législation au début des années 90, des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des sociétés mutualistes.

Il faut noter que ces personnalités qualifiées proposées par l'Association des amis de la MNEF étaient désignées par l'assemblée générale étudiante, ce qui constituait une garantie et ainsi, en dernière analyse, le pouvoir appartenait aux étudiants. De la même façon, le licenciement du directeur général, après avis conforme de l'Association des amis de la MNEF, était destiné à faire en sorte que cette décision ne soit pas laissée aux mains des seuls élus étudiants, même s'il s'agissait simplement d'un avis de l'Association, les élus étudiants restaient souverains. Ils pouvaient donc passer outre l'avis.

Encore une fois, toute cette philosophie émanait directement de l'esprit du plan de redressement de la MNEF que j'ai eu la charge de mener à bien. Il y avait un comité de suivi composé de quatre ministères. Celui-ci ne s'adressait pas aux élus étudiants, mais directement au directeur général, considéré au travers de la continuité de sa fonction comme responsable du plan de redressement.